



Conseil d'Etablissement
Conservatoire à Rayonnement Intercommunal
SIVOM des Trois Vallées
Compte-rendu

Date : 29 novembre 2024 – 19h/20h45

Lieu : Château de Bellemaist – Mondeville (et visioconférence)

PJ : Diaporama diffusé

Présent(e)s : Marc POTTIER (Vice-président Culture du SIVOM), Victoria DUCRET-POTTIEZ (Conseillère musique et enseignements spécialisés – DRAC Normandie), Sylvie HEE (DGS), Florentin MOREL (Directeur du CRI), Fanny LEROY (Représentante des enseignants), Louis GIROD (représentant des enseignants), Anne HUREL (représentante des élèves et parents d'élèves), Marie VAILLAND (représentante des élèves et parents d'élèves).

Excusée : Hélène BURGAT (Présidente du SIVOM)

Mots d'introduction

- Mot d'accueil de M. POTTIER, soulignant l'importance de cette instance et de cette première session de conseil d'établissement du Conservatoire du SIVOM des Trois Vallées.
- Tour de table de présentation de chaque membre du Conseil.

I. Bilan de rentrée 2024-2025

A. Effectifs 2024-2025

Un total de 422 élèves pour cette rentrée 2024-2025, soit une augmentation de 8 élèves par rapport à 2023-2024.

- 325 élèves habitent une des communes du SIVOM
- 97 élèves habitent hors du territoire. Généralement, il s'agit d'habitants de communes environnantes (Hérouvillette, Sannerville, Démouville, etc.).

Nous pouvons remarquer une augmentation des effectifs des familles issues des communes du SIVOM et en particulier une nette augmentation des effectifs Colombellois et des effectifs en danse.

B. Cartographie des actions d'Education Artistique et Culturelle

Deuxième mission des établissements d'enseignement artistique, le dispositif d'Education Artistique et Culturelle du Conservatoire touche 2047 élèves des écoles maternelles et élémentaires du territoire dans le cadre de projets scolaire (interventions Musique, Danse et Musique adaptée).

A ceci s'ajoute un total de 250 élèves bénéficiaires de séances de sensibilisation et préparation assurées par les intervenantes musique du SIVOM en partenariat avec le Conservatoire et Orchestre de Caen dans le cadre des Cycles Découverte.

II. Présentation des nouveautés et projets de l'année

- Production de Didon et Enée (H. Purcell) en partenariat avec Alma Musica et le collège de Mondeville
- Concerts des Harmonies du Conservatoire
- Projet Conte Musical avec la classe de piano de Fanny Le Roy
- Projet Hip-Hop et Electro-pop
- Collaboration avec l'Opéra Orchestre Normandie Rouen
- Organisation d'une masterclass d'Anne Pacéo en partenariat avec le théâtre de la Renaissance, Jazz sous les Pommiers et Quai des Mondes.

III. Présentation du Projet d'établissement

Présentation de l'état des lieux du Conservatoire :

- Evolution des effectifs
- Disciplines enseignées
- Equipes de direction, pédagogique, administrative et technique
- Locaux
- Budget 2023
- Partenariats

Suite à la réflexion sur les valeurs communes engagée lors de la commission Culture de novembre 2023 et des trois groupes de travail avec l'équipe pédagogique, trois grands axes articulent le projet d'établissement :

- **Axe 1** : Un établissement ouvert aux différentes esthétiques, aux différents profils et ouvert sur son territoire
 - o Accessibilité et profils spécifiques
 - Le conservatoire propose un suivi individualisé et permet une adaptation à chaque profil d'élève. La structure ayant également un pôle handicap, une meilleure communication est envisagée.
 - o Ouverture esthétique
 - Création d'un ensemble jazz et musiques improvisées adultes en avril 2024
 - Création d'un ensemble musiques actuelles ados
 - o Favoriser la mixité sociale
 - Il est proposé de travailler sur un meilleur accompagnement des familles
 - Une veille constante sur de nouveaux moyens de paiement pour les familles.
 - o Une ouverture sur son territoire
 - o Education Artistique et Culturelle
 - Création du Dispositif Eclats de Danse
 - Expérimentation d'ateliers de sensibilisation à la danse jazz sur une période scolaire en centre de loisirs.

- **Axe 2 :** Un lieu favorisant l'acquisition de compétences et dispensant un apprentissage de qualité
 - Un parcours Etudes pour garantir une continuité pédagogique
 - Des parcours libres et libres avancés
 - Un suivi individualisé et flexible

Pour ce nouveau projet d'établissement, l'accent a été mis sur la notion d'adaptabilité des cursus. Il est donc proposé d'articuler le règlement des études autour d'un Parcours Etudes, d'un Parcours Libre et d'un Parcours libre avancé permettant une formation diplômante pour le premier et non diplômante pour les deux suivants.

Des passerelles sont possibles entre chaque parcours afin d'adapter le cursus tout au long de l'apprentissage de l'élève, qu'il soit enfant, adolescent ou adulte.

Suite au constat d'une augmentation du public adulte et du vieillissement de la population du territoire, la création d'un parcours libre avancé permet une évolution dans le cursus pour les élèves présentant un investissement important au sein de l'établissement. Jusqu'à présent, aucune évolution n'était possible dans l'apprentissage d'un adulte au sein du conservatoire, ce qui peut être perçu comme une injustice.

- **Axe 3 :** Une dynamique de partage et de plaisir
 - Partage avec le monde de la création artistique
 - Grâce au dispositif de mise à disposition et location de salle, des projets co-construits voient le jour et permettent une ouverture sur le monde de la création artistique.
 - Diffusion et adaptation de la programmation du Conservatoire
 - Valorisation des talents de l'équipe pédagogique
 - Réflexion autour de l'évolution du format du concert des enseignants
 - Réflexion autour de la création d'une saison culturelle
 - Pour des locaux accueillants et inspirants
 - Rénovation progressive du Château
 - Partenariat avec les médiathèques pour mettre à disposition des Bacs à Livres.

Présentation des documents annexes

Dans le cadre du Projet d'établissement et de la démarche de renouvellement de l'agrément du Conservatoire, différents documents sont proposés en annexes :

- Une charte éthique,
- Un règlement intérieur mis à jour,
- Un règlement des études mis à jour.

Remarques et réflexions :

- Pourquoi avoir choisi de ne proposer qu'une seule date de représentation du gala de danse (auparavant 2 dates) ? pourquoi imposer uniquement 2 places par élève ?
 - Il s'agissait de 3 places par élève et d'une ouverture de la billetterie à toutes les demandes selon les places restantes une semaine avant.
 - La seule date de représentation le 22 juin 2024 n'a pas fait salle comble.
- Pourquoi les ateliers de perfectionnement en classe de danse contemporaine ne peuvent-ils être considérés comme 2^e cours en cycle 2 et 3 de danse ?
 - En cycle 2 et 3, une deuxième discipline chorégraphique est obligatoire, les ateliers de perfectionnement contemporain ne peuvent donc pas être comptés comme tels pour un élève en danse contemporaine.
- Pourquoi faire appel à des intervenants extérieurs et ne pas soutenir les projets des enseignants danse ?

- Il s'agit d'une offre complémentaire et de collaborations avec des artistes extérieurs.
- Les enseignants de la structure sont libres de présenter leurs propres projets et peuvent bénéficier de tout le soutien de l'établissement.
- Pourquoi ne pas ouvrir le parcours études musique aux adultes ?
 - Le choix de ne pas ouvrir le parcours Etudes aux adultes a principalement pour objectif de réguler la proportion d'adultes par rapport aux autres publics. Les élèves adultes restant souvent plus longtemps au sein de l'établissement.
- La pédagogie de groupe, comment sera-t-elle structurée ? imposée ?
 - Mise en place de la pédagogie de groupe selon les spécificités de chaque enseignant, discipline et profil d'élève de façon à garantir une qualité d'apprentissage et un épanouissement artistique.
 - Il est prévu un abattement de 25% pour toute inscription en cours semi-collectif (délibération de septembre 2023)
 - Afin de garantir la réussite de la mise en place de cette nouvelle méthode pédagogique, un travail sur l'année 2024-2025 est impulsé afin de structurer le dispositif et communiquer auprès des familles.
 - Victoria DUCRET-POTTIEZ ajoute que la pédagogie de groupe est une méthode ayant fait ses preuves et permettant également un apprentissage de qualité à tous niveaux.

IV. Présentation de la démarche de renouvellement de l'agrément

Initialement, le classement CRI du Conservatoire du SIVOM des Trois Vallées prenait fin le 27 novembre 2024. Il bénéficie d'une prorogation d'un an afin d'être en cohérence avec la rédaction d'un nouveau projet d'établissement et la mise en place de l'ensemble des instances de concertation.

Nous sommes actuellement à la **première étape** du processus :

- Rédaction du Projet d'établissement et de ses annexes
- Réunion préparatoire à la demande (ayant eu lieu le mardi 26 novembre 2024).

Prochaine étape : la constitution du dossier et des réunions de travail

Juin 2025 : dépôt du dossier pour instruction

Fin novembre 2025 : renouvellement de l'agrément après instruction du dossier.

Remarques et questionnements : l'agrément est valable 7 ans. Sylvie HEE soulève la question du calendrier politique (élections municipales, etc.). Cependant, le calendrier de renouvellement reste flexible en fonction des temporalités de chaque structure.

V. Convention départementale 2025-2028

Le 17 décembre 2024 sera également voté le renouvellement de l'adhésion de la structure au Schéma Départemental des Pratiques Artistiques (convention 2025-2028).

3 axes de travail sont retenus et feront l'objet d'un travail commun avec le Département du Calvados

- Axe 1 : Une démarche de redéploiement et de redynamisation de l'action du conservatoire en danse
- Axe 2 : Une réflexion sur une tarification plus avantageuse afin de favoriser l'accès au plus grand nombre

- Axe 3 : Le développement d'une offre complémentaire Musiques actuelles, Jazz et accompagnement des pratiques amateurs afin de favoriser l'ouverture esthétique du Conservatoire.

Projets soutenus financièrement par le département :

- Création de l'atelier Jazz et de l'atelier MAA (2000€ par an)
- Eclats de Danse (2000€ par an à partir de la date de création)

Fin de la séance